Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-218502979-20230328-2023_14C-BF

Présentation brève et synthétique annexée au compte administratif 2022

Commune de TRIAIZE

1 budget principal et 3 budgets annexes (assainissement collectif – camping - lotissement Les Salines)

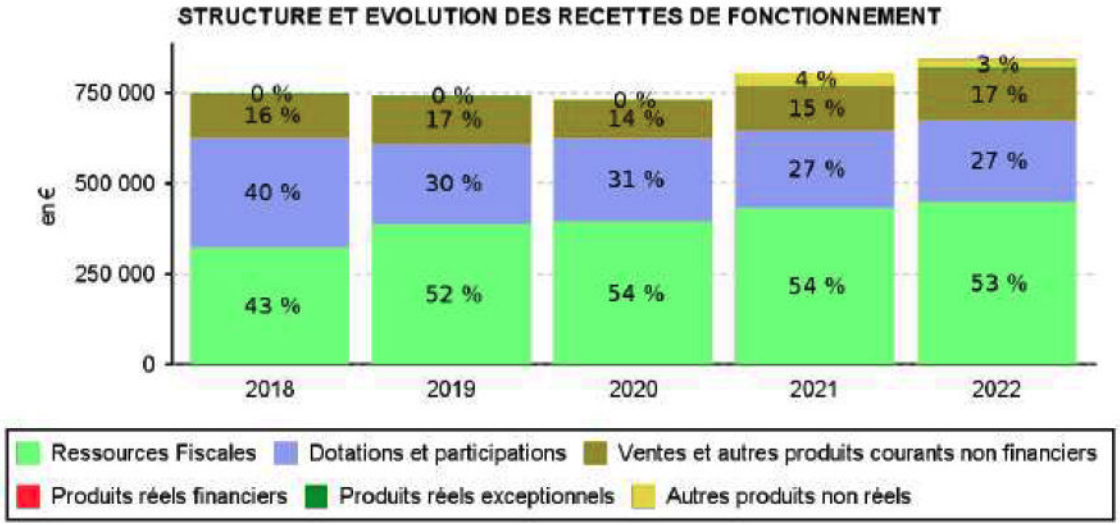
- La commune rurale de TRIAIZE compte 1 001 habitants au 1er janvier 2022.
- Elle possède une école publique fluctuant entre 80 et 90 élèves et gère deux services périscolaires : cantine et garderie.
- Sa situation rétro-littorale au cœur du marais poitevin génère une attractivité touristique qui participe pleinement à la dynamique communale : fêtes estivales, locations de vacances, camping municipal…
- Elle fait partie de la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral depuis le 01/01/2017.

La commune possède 1 budget principal et 3 budgets annexes (SPIC : assainissement collectif et camping, SPA : lotissement Les Salines).

❖ BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE

RECETTES FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation, notamment du fait de l'augmentation des ressources fiscales et des produits domaniaux.



REPERES

2022		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	451	471	443	475
Dotations et participations	224	229	236	227
Ventes et autres produits courants non financiers	142	98	106	120
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	4	4	7	9

Strate de référence :
Population : 1001
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

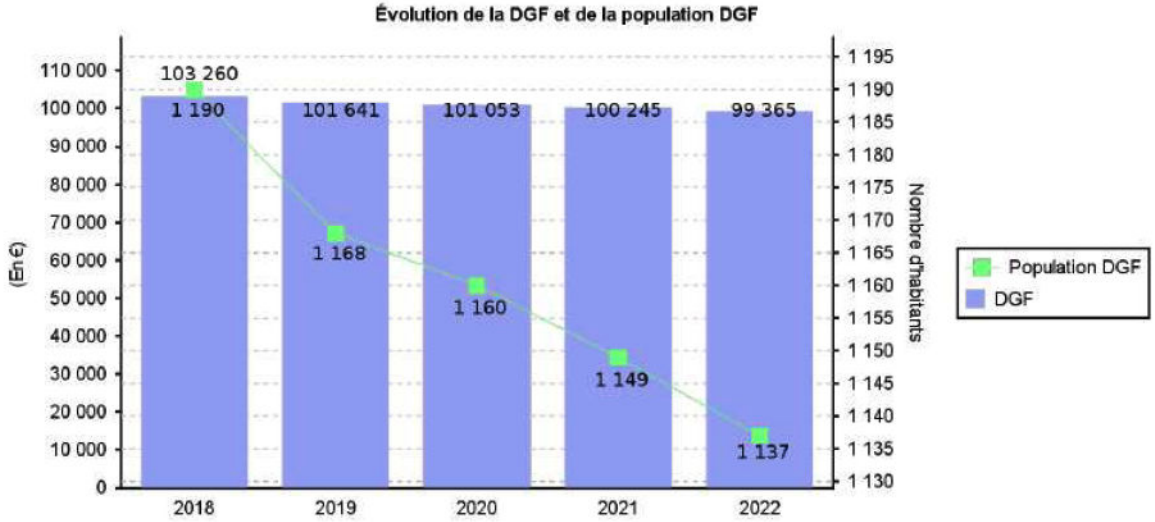
Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-218502979-20230328-2023_14C-BF

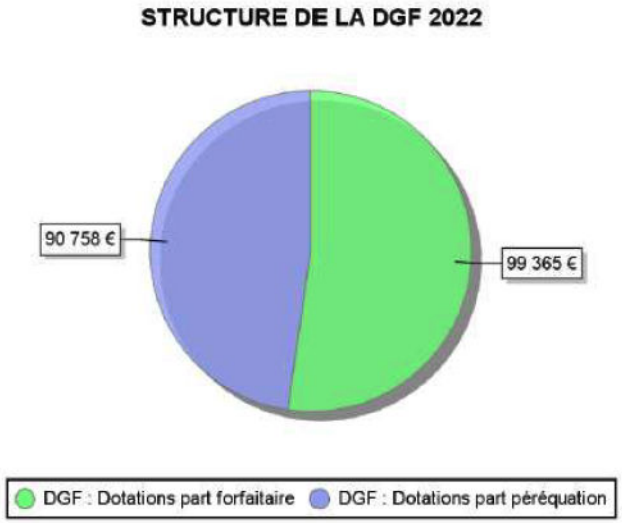
La DGF **: la dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territo libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.**

- **Structure de la DGF :**

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :
1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie)
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSR, DNP).

- **Évolution de la DGF (part forfaitaire)**





La DGF se maintien : la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation (DNP) sont en légère baisse (-3000) tandis que la dotation solidarité rurale (DSR) augmente dans la même proportion (+3000).

La Fiscalité directe locale :

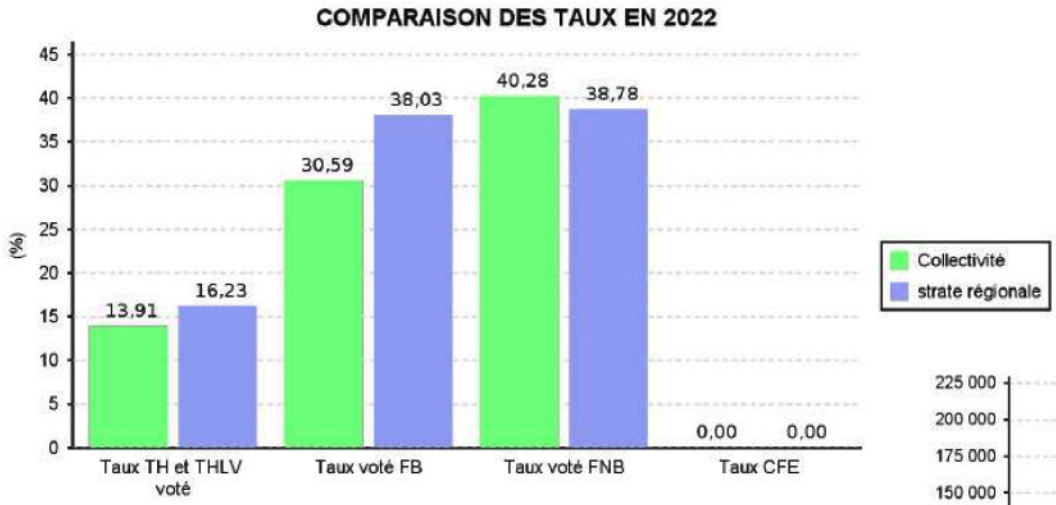
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

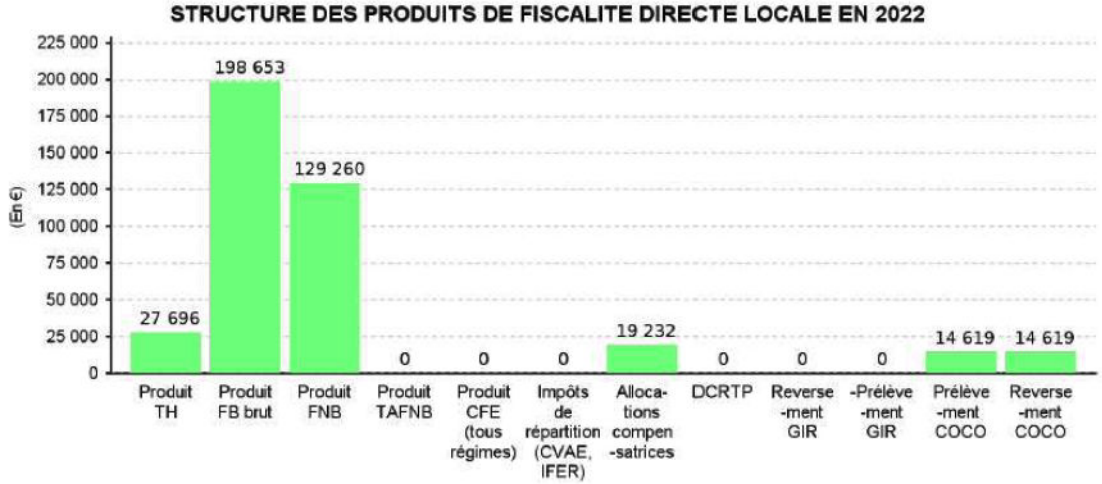
Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique (jusqu'en 2022) aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants.

Pour compenser la perte des recettes de TH, il est affecté aux communes la part de TFB départementale (le taux de TFB communal comprend désormais le taux départemental 2020).

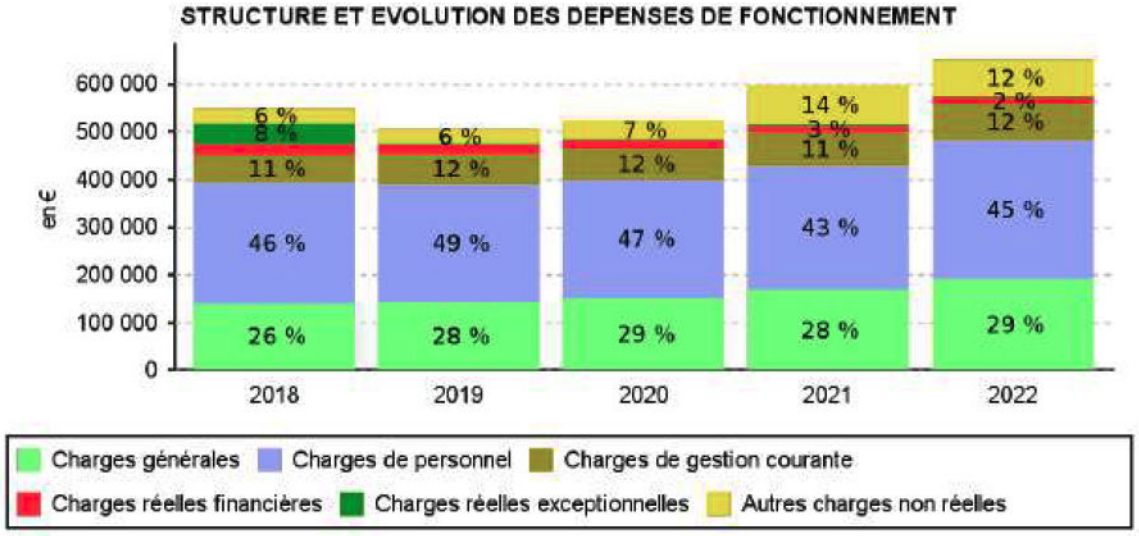
Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-218502979-20230328-2023_14C-BF





DEPENSES FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement augmentent, avec l'augmentation des charges de personnel (environ 30 k€) et des charges générales (environ 23 k€).



REPERES

2022		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Charges générales	191	198	205	228
Charges de personnel	290	244	275	297
Charges de gestion courante	77	110	106	117
Charges réelles financières	13	12	12	12
Charges réelles exceptionnelles	2	1	2	4

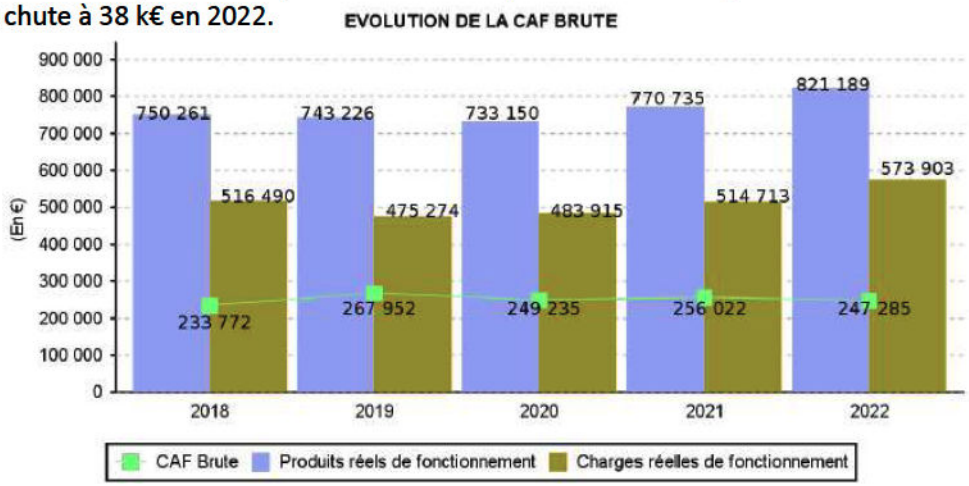
Strate de référence :
Population : 1001
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-218502979-20230328-2023_14C-BF

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investis. dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charg réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

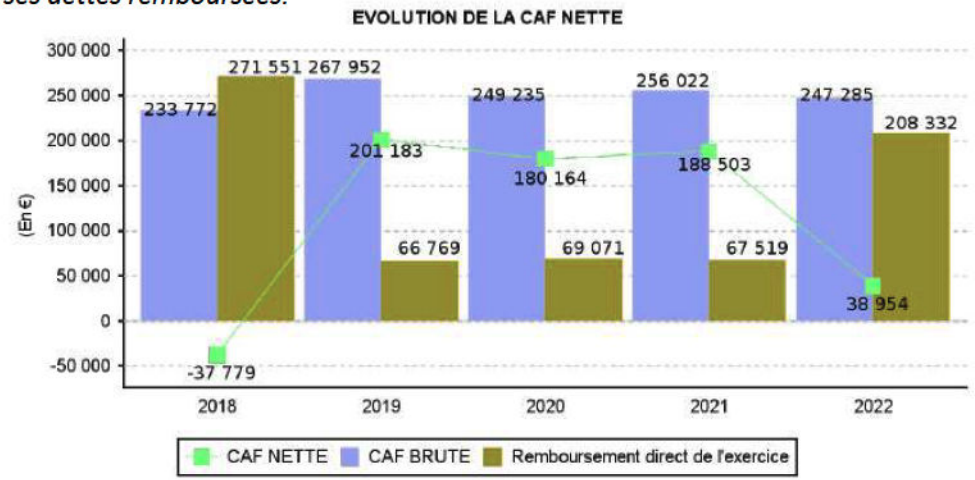
La CAF brute baisse de 9 k€ par rapport à 2021. Elle permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts de l'année qui a fortement augmenté en 2022 du fait du remboursement du prêt relais de 150 k€. Du fait de ce remboursement la CAF nette chute à 38 k€ en 2022.



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



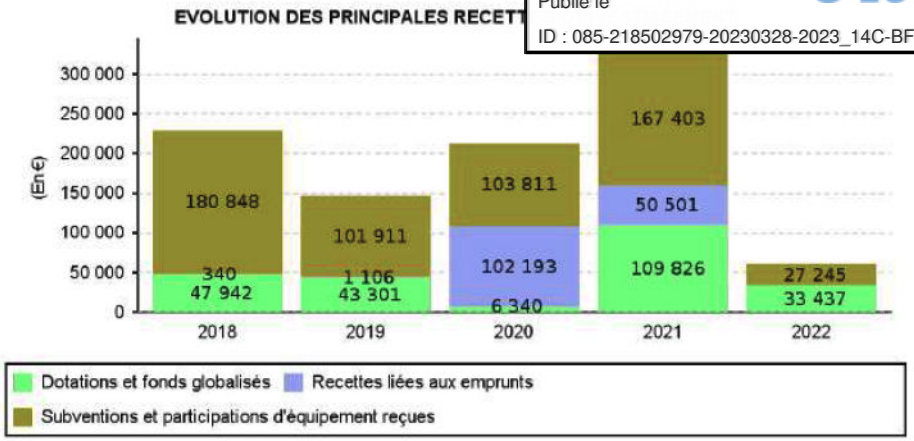
Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-218502979-20230328-2023_14C-BF

Les opérations d'investissement sont stables en 2022 par rapport à 2021. La commune n'a pas recouru à l'emprunt en 2022 et les recette
financement a été assuré essentiellement par la CAF.

RECETTES INVESTISSEMENT

-FCTVA : 13 k€
-Taxe aménagement : 20 k€

-Subventions : 2 k€ - Attribution de compensation communauté de communes : 25 k€



REPERES

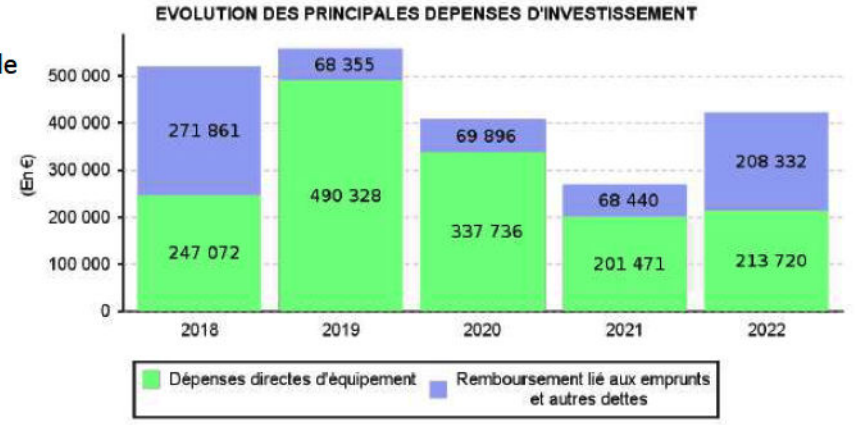
2022

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	33	63	46	56
Recettes liées aux emprunts	0	80	68	80
Subventions et participations d'équipement reçues	27	119	85	96

DEPENSES INVESTISSEMENT

-Fin de l'aménagement du bourg avec la réhabilitation du parc de stationnement rue Nationale et la mise en sécurité du virage (Grande Rue-Rue de l'Hippodrome) (56 K€)
-Un véhicule et une tondeuse autoportée pour le service technique (47 k€)
-Travaux de voirie 2021 (cimetière, routes…) (42 k€)
-Acquisition d'une maison 2 rue Poussepenille (20 k€)
-Rénovation de l'église : autorisation de travaux déposée
-Rénovation énergétique et réhabilitation de la maire et de la Poste : études et dépôt de l'appel d'offre fin 2022.

-Remboursement capital d'un prêt relais (150 000 €).



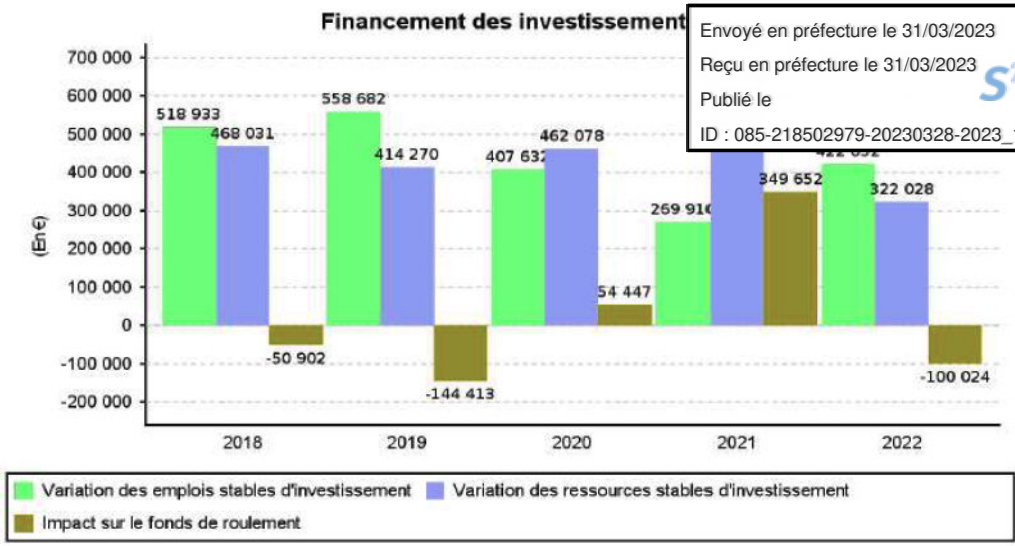
REPERES

2022

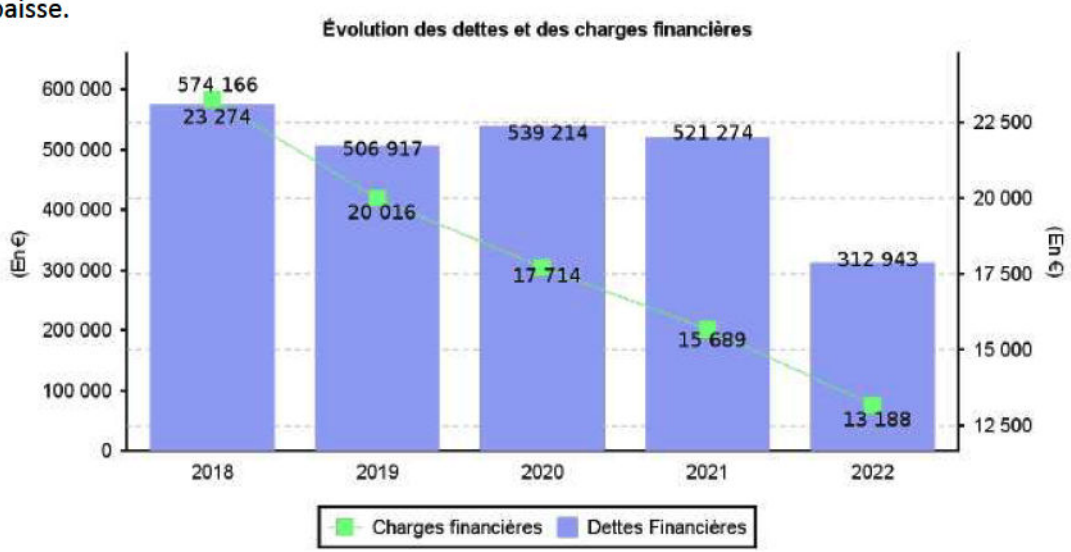
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	214	414	320	326
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	208	73	68	71

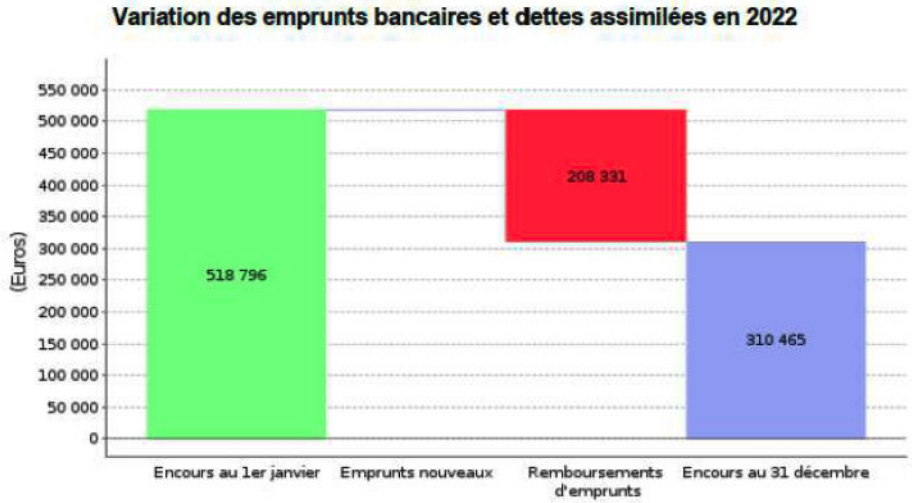
Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-218502979-20230328-2023_14C-BF

Les ressources d'investissement ont été inférieures aux emplois,
ce qui impacte négativement le fonds de roulement de la commune (-100 k€).



En ce qui concerne la dette, du fait du remboursement du prêt relais sans nouvel emprunt, celle-ci est passée de 521 k€ à 312 k€. Les charges d'intérêts sont elles aussi en baisse.





Le niveau d'endettement de la commune est faible. La dette par habitant est de 313 € contre 560 € pour la strate de référence. La combinaison du ratio d'endettement de 38% des produits de fonctionnement et du ratio de désendettement de 1.27 années de CAF montre que la commune maîtrise sa dette.

Ratios :

Le ratio de rigidité des charges structurelles de 38.88 % se situe en dessous de la moyenne de la strate qui avoisine les 45%. Cela procure des marges de manœuvre à la commune.

Le fonds de roulement et la trésorerie de la commune se montent respectivement à 223 jours et 216 jours de charges de fonctionnement, ce qui permet à la commune de faire face à ses projets sans devoir s'endetter.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-218502979-20230328-2023_14C-BF

Effectifs de la collectivité :

Au 31 décembre 2022 :

- ***AGENTS TITULAIRES sur emploi permanent (cf tableau)***
- ***AGENTS NON TITULAIRES occupant un emploi permanent*** à temps non complet *:* 1 contractuel de droit public en CDI – filière administrative/catégorie C
- ***AGENTS NON TITULAIRES occupant un emploi non permanent :***
  - **occupant un emploi pour accroissement d'activité saisonnier** à temps non complet : 2 contractuels CDD – filière technique/catégorie C
  - **occupant un emploi pour accroissement temporaire d'activité** à temps non complet : 1 contractuel CDD – filière technique/catégorie C
  - **1 apprenti** – service technique

Filière	Catégorie	Grade (s) associé (s)	Emploi	Temps de travail (taux d'emploi)	Postes pourvus (en équivalent temps plein)	Postes vacants (en équivalent temps plein)
Administrative	B	Rédacteur principal 1e classe	Secrétaire général	TC (100)	1	0
	B	Rédacteur	Agent administratif polyvalent	TC (100)	1	0
	C	Adjoint administratif principal 1e classe	Agent administratif polyvalent	TC (100)	0	1
	C	Adjoint administratif principal 2e classe	Agent administratif polyvalent	TC (100)	0	1
	C	Adjoint administratif	Agent administratif polyvalent	TC (100)	0	1
Technique	C	Adjoint technique principal de 2e classe	Agent de restauration	TNC (80.00)	1 (0.80)	0
	C	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	TC (100)	2	0
	C	Adjoint technique	Agent d'accompagnement à l'éducation des enfants des écoles maternelles	TNC (70.05)	1 (0.70)	0
	C	Adjoint technique	Agent de restauration	TNC (80.00)	0	1 (0.80)
	C	Adjoint technique	Agent d'entretien	TNC (21.29)	0	1 (0.21)
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2e classe	Animateur polyvalent/entretien	TNC (85.71)	1 (0.86)	0
				TOTAL GENERAL	**7 (6.36)**	**5 (4.01)**

❖ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES SALINES**

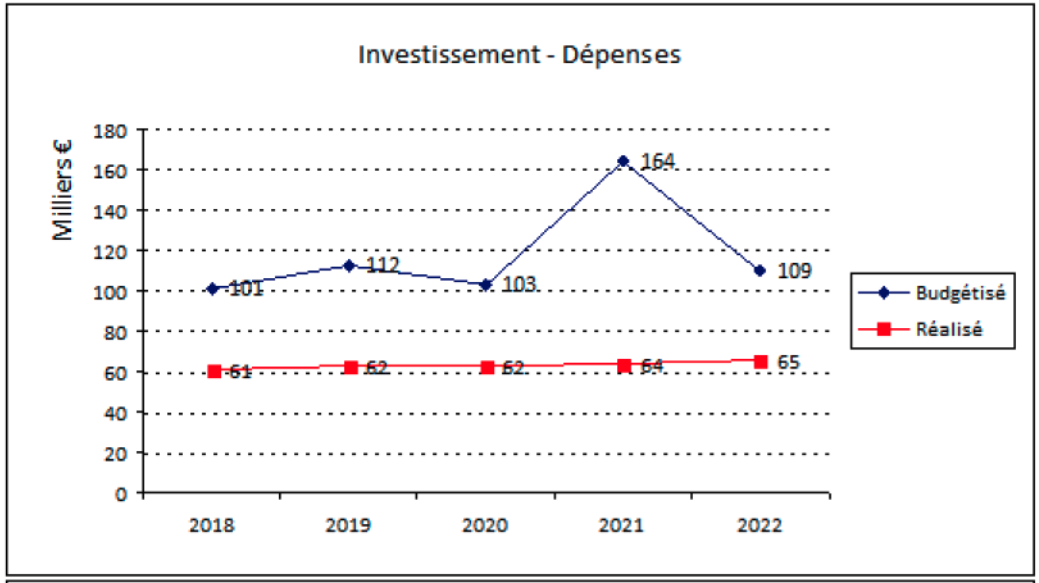
Dépenses : Achat des terrains (11 k€) + Assistance à maîtrise d'ouvrage et début des études (16 k€).

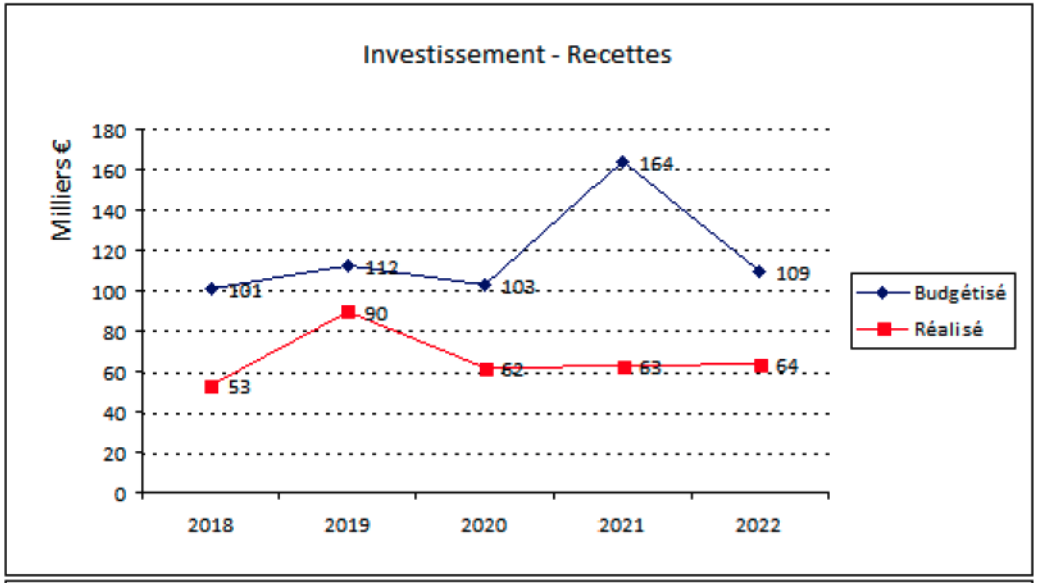
Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-218502979-20230328-2023_14C-BF

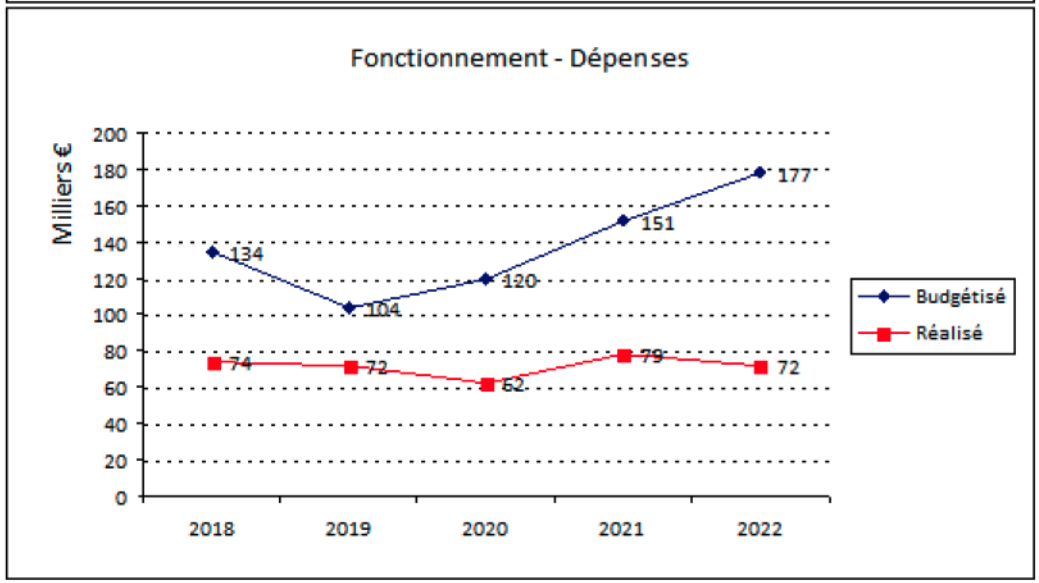
❖ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

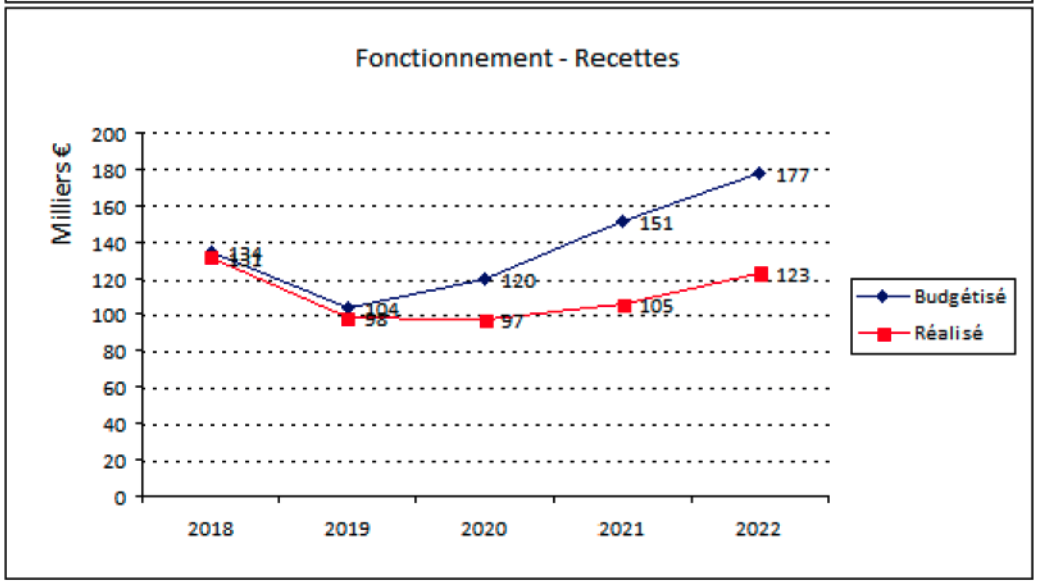
Concernant les opérations réelles :

L'essentiel des dépenses d'investissement porte sur le remboursement des emprunts. Aucun investissement n'a été réalisé.
Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des réserves affectées.
L'essentiel des dépenses d'exploitation porte sur les charges financières et le diagnostic des réseaux en cours (6k€).
Les recettes d'exploitation proviennent essentiellement de la redevance (86 k€). La participation à l'assainissement collectif demandée atteint 11 200€.









Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-218502979-20230328-2023_14C-BF

❖ BUDGET ANNEXE CAMPING

Concernant les opérations réelles :

Les dépenses d'investissement portent sur le remboursement des emprunts et la pose de bornes électriques avec éclairage.
Les recettes d'investissement proviennent de l'affectation en réserves.
Les dépenses de fonctionnement portent sur les aménagements extérieurs du camping tel que le plan d'eau.
Les recettes de fonctionnement proviennent de l'occupation des emplacements nus (15 k€) et des emplacements loués aux mobil homes (25 k€).

